

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle polyvalente du Collège Simone Veil, 21 rue de Dahouët à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 23 février 2026*

#### **PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### **ABSENTS :**

- FORTIN Céline donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- LEMEE Gilles donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- ROYER Thierry donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- ARTHEMISE Fabienne,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LEVY-ROBERT Christelle

#### **Délibération n°2026-013**

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

#### **AFFAIRES GENERALES**

#### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL**

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2022-029 du 25 avril 2022, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

#### **Après information,**

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

- **Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :**
  - Décision Commande Publique n°2026-004, portant sur la signature du marché n°26AM003, relatif à des travaux d'aménagement de la RD768 – Traversée de La Doberie,
  - Décision Commande Publique n°2026-005, portant sur la constitution d'un groupement de commandes avec Lamballe Terre & Mer et le CIAS de Lamballe Terre & Mer pour la passation d'un marché de fournitures de titres restaurant dématérialisés à l'attention du personnel.

- **Décision d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 euros**
  - Décision Gestion du patrimoine n°2026-009, portant sur la vente d'un bien mobilier :
    - Vente d'un véhicule utilitaire Citroën Berlingo immatriculé BW-036-VP,
  - Décision Gestion du patrimoine n°2026-010, portant sur la vente d'un bien mobilier :
    - Vente d'un fourgon Mercedes immatriculé CZ-729-CV.
- **Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux :**
  - Décision Direction des Espaces Publics n°2026-003, portant sur une déclaration préalable de travaux au titre de l'Urbanisme.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 06 MARS 2026

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



*Handwritten signature in blue ink.*

Certifié exécutoire, compte tenu :  
De la transmission en Préfecture le 06 MARS 2026  
De la publication le 06 MARS 2026

Pour le Maire,  
Par déléguation  
Nathalie MARCHAND  
Directrice Administration générale

*Handwritten signature in blue ink.*